

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

Séance du 29 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 29 novembre, à 19 heures.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGHER,

Présents : Membres titulaires : Nicole RAYMOND, Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Jean Louis POUDEVIGNE, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Daniel MARQUET, Véronique POIGNET SENGHER, Yannick CHEYROUX, Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU, Régine HURLIN, Daniel VOLEON, Catherine BERGOGNE, Sarah TOURNEMINE

Membres suppléants : Eric MARY (pour Maryse GIANNACCINI), Aline BRUGUIERE (pour Patrick DEGONZAGA), Serge ROUVIERE (pour Sylvie MADIOT)

Procurations : Caroline SAUMADE à Daniel MARQUET, Carole MAILLET à Sarah TOURNEMINE

Excusés (sans suppléant) : Stéphanie OGIER, Claude MAGNIN-FEYSSOT, Augustine GILLARD, Fabienne ROCA, Christine MONTEIL, Jean-Luc GIBERT, Pierre LUCCHINI, Laurent MARIOGE, Bernard CHLUDA, Brigitte BONHOMME, Jacques DURAND, Jean Marc FLOUTIER, Joseph ARTAL, Marceau LACROIX, Karen JOUVE,

Soit 21 membres ayant pris part au vote.

Délibération n°1/3

Contrat EDF

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que le contrat actuel de fourniture d'électricité pour le Pôle Enfance Jeunesse arrive à échéance le 30/11/2022.

Les prix de marché sont particulièrement élevés. Dans ces conditions, le budget peut dépasser le montant de 40 000 H.T. sur 3 ans, seuil au-dessus duquel, au titre de l'article R2122-8 du code de la commande publique, une procédure d'appel d'offre est nécessaire. Celle-ci s'est avérée infructueuse.

Compte -tenu des conditions du marché actuel « *garantir des prix sur une durée de plus de 5h et après 17h30 le jour de la remise des offres est difficilement conciliable avec le fonctionnement du marché de l'énergie et de la volatilité des prix de marché. Cela engendrerait une couverture de risque trop importante qui viendrait à faire supporter à la collectivité des coûts disproportionnés au regard de la nature de votre marché* ».

Aussi, Madame POIGNET SENGHER propose de recevoir la délégation du Conseil pour la signature d'une offre.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte à l'unanimité cette proposition et donne délégation à la Présidente pour le choix et la signature d'une offre pour le Pôle enfance.

Mme POIGNET SENGER propose de sélectionner l'offre avec un ou plusieurs élus intéressés. Elle contactera M. DEGONZAGA qui pourrait être de bons conseils.

M. MARY propose de se rapprocher du SMEG. Ce qui a déjà été fait suite au précédent conseil et à la demande de M. ROUVIERE. Le SMEG lancera un nouvel achat groupé en 2026 et le Syndicat pourra intégrer le Syndicat et se joindre à l'offre. Il est proposé de prendre contact avec M. DEGONZAGA afin de s'assurer qu'il n'est pas possible de se raccrocher à l'offre en cours, même si le Syndicat mixte n'est pas encore adhérent.

Délibération n°2/3 **Décision modificative**

Madame POIGNET SENGER, Présidente, indique que lors de l'établissement du budget, l'échéance de prêt du Pôle Enfance Jeunesse (103 643.45 euros) a mal été répartie entre capital et intérêts.

Aussi, elle propose la délibération modificative suivante pour ajustement :

c/1641 : + 1510 euros	c/66111 : - 1510 euros
c/2188 : - 1510 euros	c/615221 : + 1510 euros

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte à l'unanimité ces mouvements budgétaires,

Délibération n°3/3 **Règlement attribution chèques cadeaux Noël**

Madame POIGNET SENGER, Présidente, expose que la composition des équipes du Syndicat mixte évolue et les situations également.

Par délibération du 29/11/2017, le Conseil attribuait 150 euros de bons d'achats pour les fêtes de fin d'année aux agents titulaires, sans distinction des temps de travail ou des positions statutaires.

Le 29/3/2022, le conseil attribuait les mêmes bons d'achats aux CDD à condition qu'ils soient en poste au mois de décembre et sur un contrat d'au moins 12 mois.

Mme POIGNET SENGER propose de clarifier ces règles de la façon suivante : une gratification exceptionnelle de 150 euros, sous la forme de bons d'achat, pourra être attribuée pour les fêtes de Noël dans les conditions suivantes :

- Seront bénéficiaires les agents titulaires, stagiaires, en CDD d'au moins 12 mois (renouvellements compris) ou en CDI, quelle que soit leur quotité de travail,
- En activité au sein du Syndicat Mixte au mois de décembre
- Les chèques cadeaux seront remis aux agents au début du mois de décembre

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte à la majorité cette proposition (5 ABSTENSIONS : Mme BERGOGNE, M. ROUVIERE, M. CASAS, M. MARY, Mme PEYDRO).

Mme PEYDRO ne trouve pas juste que les agents à temps non complet perçoivent le même montant de bons cadeaux que les agents à temps complet.

M. MARQUET et Mme HURLIN estiment que les agents qui ont quitté le Syndicat avant décembre pourrait recevoir un montant proportionnel calculé à partir du 1^{er} janvier jusqu'à leur date de départ.

Mme LEFEVRE rappelle que cette gratification n'est pas une prime, mais un « cadeau de Noël ». Pour cette raison en effet, l'attribution de bons d'achats fait exception à la règlementation et n'a de sens que si l'agent est présent au moment des fêtes.

Mme BERGOGNE rappelle que toutes les communes n'attribuent pas le même avantage à leurs agents. La commune de Saint Mamert privilégie par exemple le moment de convivialité à un bon d'achat. Il lui semble incorrect de voter aux agents du Syndicat un avantage qu'elle ne voterait pas dans sa commune et pour cette raison s'abstiendra. Elle estime que l'attribution des avantages aux agents d'un EPCI à fiscalité propre (Nîmes Métropole) est différente de l'attribution aux agents d'un EPCI sans fiscalité, comme le Syndicat, car le financement repose sur les cotisations des communes.

Divers

Désimperméabilisation des cours d'école : *Mme POIGNET SENGER rapporte la réunion qui a été organisée à ce sujet par Nîmes Métropole, qu'elle a trouvé très intéressante. D'autres réunions de travail auront lieu à la rentrée, mais elle propose aux communes, si elles le souhaitent de mutualiser un bureau d'études qui pourrait évaluer les travaux à réaliser.*

M. TIXADOR attire en effet l'attention sur les spécificités techniques de chaque cour à prendre en compte (pente, écoulement des eaux...).

Economies d'énergie : *M. ROUVIERE propose de travailler sur les économies d'énergie (panneaux photovoltaïque) sur l'ensemble des bâtiments et peut-être en priorité le Pôle enfance jeunesse (en utilisant les fonds issus de la vente des locaux annexes – investir pour économiser). Il est difficile de l'envisager au Pôle Enfance qui a une toiture végétalisée (à voir) mais une étude est déjà en cours pour le bassin de natation (étude de charpente à faire) et à la crèche de Parignargues (problème d'amiante à solutionner).*

La séance est levée à 19h30

<i>Catherine BERGOGNE</i>	<i>Aline BRUGUIERE</i>	<i>Gilbert CASAS</i>
<i>Yannick CHEYROUX</i>	<i>Agnès FLAMME</i>	<i>Régine HURLIN</i>
<i>Christine LEFEVRE</i>	<i>Carole MAILLET</i>	<i>Daniel MARQUET</i>
<i>Eric MARY</i>	<i>Josette NOUASSA</i>	<i>Blandine PANAFIEU</i>
<i>Carine PEYDRO</i>	<i>Véronique POIGNET SENER</i>	<i>Jean Louis POUDEVIGNE</i>
<i>Nicole RAYMOND</i>	<i>Serge ROUVIERE</i>	<i>Caroline SAUMADE</i>
<i>Gilles TIXADOR</i>	<i>Sarah TOURNEMINE</i>	<i>Daniel VOLEON</i>